

Madame, Monsieur, Chers élèves,

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations concernant la rentrée des classes de 2^{de}.

Manuels scolaires :

Un système de location est organisé par l'établissement. Vous trouverez en annexe le calendrier de la distribution qui aura lieu avant la rentrée pour ne pas perturber les premiers jours de cours.

Visite de l'établissement pour les nouveaux élèves : mercredi 27 août de 10h30 à 11h30 pour les nouvelles familles qui n'ont pas participé aux portes ouvertes.

Rentrée des élèves : Lundi 1^{er} septembre, de 10h30 à 16h30

De 10h30 à 12h30, les élèves seront pris en charge par le professeur principal.

De 13h30 à 16h30, chaque élève aura un entretien individuel d'accueil avec un enseignant du lycée et nous préparons en parallèle la journée d'intégration.

Self

Une carte magnétique sera distribuée aux nouveaux élèves le jour de la rentrée.

Fournitures :

Il n'y a pas de liste de fournitures. Chaque professeur donnera ses indications à la rentrée.

Concernant les calculatrices graphiques, il est recommandé d'attendre les consignes du professeur de mathématiques étant donné la réglementation sur leur usage aux examens (BO du 02/04/15 note de service 2015056). Une commande groupée vous sera proposée à la rentrée.

Journée d'intégration : Vendredi 5 septembre, de 8h00 à 17h00

La journée d'intégration aura lieu sur l'île de Bréhat. Des activités permettront aux élèves de se connaître. Le coût de cette journée **n'excèdera pas 20 €** et sera porté sur la facture du mois de septembre. Vous trouverez en annexe les informations concernant cette journée.

Réunion d'information : Lundi 8 septembre, à 18h15, en Salle des fêtes

Présentation de l'organisation de l'année en classe de 2^{de}. A l'issue de cette réunion, nous procéderons à l'élection des délégués de parents.

Grille annuelle des cours

Selon l'emploi du temps, les cours ont lieu :

- le matin de 8h10 à 12h05 ou 13h00

- l'après-midi : 13h10, ou 14h05 et fin des cours à 17h – 17h30 ou 18h selon les options.

Vacances scolaires

Notre établissement appartient à la zone B dans le calendrier national des vacances scolaires. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Vacances de la Toussaint :

- Fin des cours : le vendredi 17 octobre 2025
- Reprise des cours : le lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël :

- Fin des cours : le vendredi 19 décembre 2025
- Reprise des cours : le lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver :

- Fin des cours : le vendredi 13 février 2026
- Reprise des cours : le lundi 2 mars 2026

Vacances de printemps :

- Fin des cours : le vendredi 10 avril 2026
- Reprise des cours : le lundi 27 avril 2026

Compte tenu des examens de fin d'année qui concernent le collège et le lycée, les dates de fin des cours vous seront communiquées au 3^{ème} trimestre. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir les cours le plus tard possible en fonction des convocations des enseignants pour les jurys et corrections d'examens.

Pour permettre le travail efficace de vos enfants nous insistons pour que ces dates soient respectées. Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier national ne constituent pas un motif légitime d'absence.

Des journées pédagogiques, dont les dates vous seront précisées dès la rentrée, seront programmées dans l'année scolaire. A cette occasion, les élèves n'auront pas cours. Toutefois, un accueil sera assuré.

En vous souhaitant de bonnes vacances, et dans l'attente de vous rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre entier dévouement.

Nous vous souhaitons un bel été et vous prions de croire à notre entier dévouement.

M. HERSIN
Chef d'établissement

Madame, Monsieur, Chers élèves,

La journée d'intégration des élèves de 2^{de} est organisée le **vendredi 5 septembre** sur l'île de Bréhat. Cette journée permettra de se connaître et créer une dynamique de groupe au sein des classes.

Modalités

L'appel des élèves aura lieu à **8h00 en classe**. Le retour est prévu vers **17h00 sur le parking de la gare de St Brieuc**. Avec votre autorisation (voir coupon ci-dessous), les élèves pourront rentrer directement au domicile.

Le transport se fera en car et en bateau (Les Vedettes de Bréhat).

Le coût de cette journée n'excèdera pas 20 € et sera porté sur la facture de septembre.

Le règlement de l'établissement s'applique au cours de cette journée, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et de savoir-être.

Équipement à prévoir

- De bonnes chaussures de marche, une tenue adaptée à une activité de plein air
- Un vêtement de pluie et/ou une casquette
- Un pique-nique et une boisson pour le déjeuner (sauf pour les élèves internes, le pique-nique étant fourni par le lycée)
- Un bloc papier ou un cahier, des stylos à bille, un crayon à papier, une gomme
- Un appareil photo ou téléphone portable

Nous vous demandons de remettre impérativement le **coupon-réponse** ci-dessous au professeur principal le jour de la rentrée.

Nous mettrons tout en œuvre pour l'intégration des élèves et vous prions d'agréer nos salutations cordiales.

Mme CHOUISNARD
Coordinatrice de niveau

Les professeurs principaux

M. HERSIN
Chef d'établissement

Coupon-réponse à remettre au professeur principal le jour de la rentrée

Journée d'intégration 2025 – Classes de 2^{de}

Je soussigné(e) _____,

responsable de l'élève : _____,

A pris connaissance de la journée d'intégration des classes de 2^{de} et autorise mon enfant à y participer.
J'autorise mon enfant à rentrer directement au domicile : OUI NON

Date :

Signature :

La distribution des manuels aura lieu avant la rentrée des classes, afin de ne pas désorganiser les premiers jours de cours.

Nous conseillons aux élèves d'arriver plutôt **au début des créneaux horaires** pour faciliter la distribution.

Une location de 35 € pour l'année sera portée sur la facture du mois de septembre. Elle concerne l'ensemble des manuels utilisés dans les différentes disciplines, mais ne comprend pas les dictionnaires, les cahiers d'exercices ou les œuvres littéraires.

Niveaux	Jours	Horaires	Élèves dont le nom commence par les lettres
Classes de Seconde	Mardi 26 août	9h00-10h00 10h00-11h00 11h00 -12h00 13h30-14h30 14h30-15h30 15h30-16h30	A à D E à H J à M N à Q R à U V à Z
Classes de Première	Mercredi 27 août	8h00-9h00 9h00-10h00 10h00-11h00 11h00-12h00	A à C D à K L à O P à Z
Classes de Terminale	Vendredi 29 août	9h00-10h00 10h00-11h00 13h30-14h30 14h30-15h30	A à C D à K L à O P à Z

En cas de force majeure, si un élève ne peut pas se présenter sur le créneau horaire indiqué, nous vous demandons de nous contacter par mail rvs-lycee@stpierre22.com, impérativement avant le 25 août pour convenir d'un autre rendez-vous.

Pour permettre aux 430 élèves inscrits au lycée d'avoir leurs manuels à la rentrée, nous vous remercions de respecter cette organisation.

Recevez nos salutations cordiales.

M. HERSIN
Chef d'établissement

CONTRIBUTION DES FAMILLES

COLLEGE : 71.00 € par mois sur 10 mois.
LYCEE : 83.00 € par mois sur 10 mois
INTERNAT : 395.00 € par mois sur 10 mois.

RESTAURATION

DEMI-PENSIONNAIRE : 6.00 € le repas
EXTERNE : 6.20 € le repas

CAFETERIA (lycée) : 7.00 € la formule

Une carte permettant l'accès au self sera distribuée le jour de la rentrée aux nouveaux élèves.

Est considéré demi-pensionnaire, tout élève déjeunant au moins 2 jours fixes par semaine.
Toute absence non justifiée sera facturée au prix d'un repas.

Un droit d'adhésion de 10 € est facturé uniquement aux nouveaux élèves sauf les externes.

FACTURATION

Une facture mensuelle sera établie et envoyée sur Ecole Directe.

Elle comprendra la contribution des familles (entretien des bâtiments, investissements pédagogiques...), les frais annexes (livres de lecture, cahiers d'activités, sorties à la journée, cinéma...) ainsi que les repas consommés.

Une réduction est accordée sur la contribution des familles pour les fratries : 30% pour le 2^{ème} enfant, 40% pour le 3^{ème}, etc... Cette réduction est automatique.

REGLEMENT DES FACTURES

Prélèvement automatique : du 10 octobre au 10 juillet.

Paiement en ligne sur école directe.

Chèque, espèces ou carte bancaire : à l'établissement avant le 20 de chaque mois.